



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique fiscale

Question écrite n° 45639

Texte de la question

M. Henri de Gastines attire l'attention de M. le ministre délégué au budget sur les inconvénients qui résultent, pour les entraîneurs de chevaux de courses, de l'absence de dispositions législatives et réglementaires précises qui engendrent des désordres éminemment regrettables conduisant notamment à observer que les mêmes activités, suivant qu'elles sont exercées dans un département ou dans un autre, ne font pas l'objet de décisions identiques de la part des services concernés. Il en va ainsi en particulier de l'administration fiscale qui, dans certains départements, considère les entraîneurs comme appartenant à une profession qui doit déclarer ses revenus dans la catégorie des bénéficiaires agricoles, alors que dans d'autres départements, la même activité est imposée au titre des « BNC ». Cette distorsion de traitement est hautement préjudiciable à la profession. Il lui demande quelles sont, dans ces conditions, les initiatives qu'il envisage de prendre en vue d'uniformiser sur l'ensemble du territoire national l'assujettissement des entraîneurs au régime fiscal des bénéficiaires agricoles.

Texte de la réponse

Un groupe de travail composé de représentants des organisations professionnelles intéressées et des départements ministériels en charge de l'agriculture et du budget a été mis en place pour étudier les difficultés soulevées par la fiscalité applicable aux activités liées aux chevaux de course. Le parlementaire ne manquera pas d'être informé des conclusions de ce groupe. Sans préjuger de celles-ci, il est néanmoins permis de souligner que la solution suggérée entraînerait, entre autres conséquences, une exonération de taxe professionnelle pour les personnes concernées et, par la même, une perte de recettes pour certaines collectivités locales.

Données clés

Auteur : [M. de Gastines Henri](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45639

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 novembre 1996, page 6080

Réponse publiée le : 17 mars 1997, page 1351